

## ORDONNANCES

**PRENEZ AVIS** que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

**OCA21 22034 à OCA21 22037** – Résolution CA21 220328 (dossier 1216748009)  
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – octobre à décembre 2021

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);*  
*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>);*  
*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);*  
*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.8<sup>o</sup>).*

**OCA21 22038**– Résolution CA21 220333 (dossier 1219326002)  
Ordonnance relative à l'exécution des travaux de réfection des blocs sanitaires, à l'école Victor-Rousselot, en dehors des plages horaires prescrites

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 5 octobre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire